

**CONSEIL GENERAL
OULENS-SOUS-ECHALLENS
PROCES-VERBAL DU 10.06.2024**

Monsieur Laurent Clavel, président, déclare la séance du lundi 10.06.2024 ouverte à 20h00.
Il désigne deux scrutateurs : madame Corinne Gonin et monsieur Daniel Biefer.

Opérations préliminaires :

- I. Assermentation des nouveaux membres
- II. Appel
- III. Approbation du procès-verbal de la séance du 18.03.2024.
- IV. Communication
 - a) Lettres et pétitions qui sont parvenues au président depuis la séance précédente
 - b) Communications de la Municipalité

Ordre du jour :

- 1 Renouvellement du bureau**
 - 1.1 Election de deux scrutateurs (et leurs suppléants)
 - 1.2 Election du/de la vice-président(e)
 - 1.3 Election du/de la président(e)

- 2 Préavis n°23/2021-2026 - Rapport de gestion et comptes pour l'année 2023**
 - 2.1 Rapport de la Municipalité
 - 2.2 Rapport de la Commission de gestion
 - 2.3 Questions / discussion / approbation

- 3 Nomination d'un suppléant à la Commission permanente de gestion**

- 4 Comptes SIEGEO, rapport de la Commission**
 - 4.1 Questions / discussion / approbation

- 5 Point d'information sur les activités des associations auxquelles la commune participe**
 - 5.1 Rapport de la Municipalité/Délégué EFAJE
 - 5.2 Rapport de la Municipalité/Délégué ASIRE

- 6 Point La Vernet**

- 7 Questions à la Municipalité**

- 8 Propositions individuelles et divers**

I. Assermentation des nouveaux membres

-

II. Appel

39 membres du Conseil sont présents sur 60 assermentés. 5 municipaux sont présents.

III. Approbation du procès-verbal de la séance du 18.03.2024

Modification du PV page 8.

Rajouter une question de Mme Corinne GONIN sur le marquage à la rue du Dôme.

2 avis contraires

4 abstentions

Procès-verbal accepté à la majorité.

IV. Communications

a) M. Laurent CLAVEL

Suite à la modification de la Loi sur les communes adoptée par le Grand conseil le Bureau du conseil a considéré deux personnes du Conseil général démissionnaires suite à deux abstentions consécutives sans juste motif. Il s'agit de madame Gervaix et monsieur Benturqui.

Lettre de Mme Babelay-Hodel qui exprime son mécontentement à la suite de notre décision du 13 juin 2023.

Ainsi que deux recours concernant le règlement de police de mesdames Martin et Brandt. Suite à notre Conseil le préfet, puis les affaires juridiques du Canton de Vaud nous ont contactés et donné un délai pour expliquer et répondre à certaines questions. Les réponses ont été transmises et une décision va nous parvenir pour nous informer de la suite.

b) M. Nicolas CROCE

Redimensionnement de la zone à bâtir

Le 23 avril 2024, la Cour de droit administratif et public (CDAP) a rejeté le recours de Mme Babelay-Hodel et a confirmé les décisions du Conseil général d'Oulens-sous-Echallens du 12 juin 2023 et du Département des institutions, du territoire et du sport (DITS) du 2 octobre 2023.

Le 23 mai 2024, un courrier de Mme Babelay-Hodel - adressé au Conseil général - a été réceptionné par la Secrétaire municipale. Par ce courrier, Mme Babelay-Hodel confirme qu'elle ne va pas faire opposition à la décision de la Cour de droit administratif et public du 23 avril 2024.

Le projet de redimensionnement de la zone à bâtir peut donc être considéré comme terminé au niveau communal. Seules les procédures privées des propriétaires s'estimant lésés sont en cours.

Ressources humaines - Démission de Mme Gruaz (Contrôle des habitants)

Le 30 mai 2024, Mme Candy Gruaz a annoncé sa décision de démissionner de son poste de collaboratrice au Contrôle des habitants pour le 30 juin 2024. La Municipalité a pris acte de cette démission. Elle remercie Mme Gruaz pour son engagement en faveur de notre commune et lui souhaite un prompt rétablissement.

M. Jean-Marc MATHYS

Contrôle radar semi-stationnaire sur la route de Bavois, au 50 km/h

Date : du jeudi 21 mars au mardi 2 avril 2024, (12 jours)

- **19'196** véhicules enregistrés.
- **304** dépassements de vitesse. Sur ces derniers :
 - **274** conducteurs seront sanctionnés par une amende d'ordre (au maximum pas plus de **15** km/h de dépassement, marge de sécurité déduite).
 - **29** conducteurs seront dénoncés en préfecture (dépassement entre **16** et **24** km/h, marge de sécurité déduite).
 - **1** conducteur dénoncé au Ministère public (dépassement de plus de **25** km/h, marge de sécurité déduite).
- La vitesse maximum enregistrée était de **76** km/h et le V85 de **44,30** km/h.
- Taux d'infraction **1,58 %**. Moyenne cantonale : env **3%**.
- Il est important de mentionner que la vitesse a été respectée par plus de **98 %** des usagers.

Chantier de la zone 30

Le chantier devrait commencer le 15 juillet; par sécurité il était préférable d'attendre le début des vacances scolaires. Les travaux devraient durer environ deux semaines.

Patrouilleurs scolaires

Nous sommes toujours à la recherche de patrouilleurs scolaires afin de sécuriser le passage piéton qui se trouve devant le collège. En cas d'intérêt, s'adresser à M. Mathys.

M. Didier CHAPPUIS

Fuite conduite d'eau

Le 6 mai, une grosse fuite d'eau sur la conduite principale, à la route d'Eclagnens nous a été signalée. L'étanchéité de la conduite a été rapidement exécutée. Après 3 fuites en 4 ans, une réflexion et un futur préavis vous seront présentés ultérieurement.

Berges du Talent

Pour la remise en état des berges du Talent, les travaux sont fixés à fin août avec l'entreprise Barbey.

Questions

Mme Elisabeth CHAPPUIS

Demande ce que signifie le V85 ?

Réponse

M. Jean-Marc MATHYS

Signifie que le 85% des véhicules ont roulé à 44,8 km/h et en dessous. Ça n'a rien à voir avec la moyenne.

Ordre du jour**1 Renouvellement du Bureau****1.1 Election de deux scrutateurs (et leurs suppléants)**

M. Daniel BIEFER, Mme Nicole BOSSEL, Mme Corinne GONIN, Mme Valérie CONSTANTIN

1.2 Election du/de la vice-président(e)

M. Stéphane BINGGELI

1.3 Election du/de la président(e)

M. Laurent CLAVEL

2 Préavis n°23/2021-2026 - Rapport de gestion et comptes pour l'année 2023**2.1 Rapport de la Municipalité**

Monsieur le Président
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers

Le préavis no 23 relatif au rapport de gestion et comptes pour l'année 2023 explique de manière détaillée l'évolution des charges et produits comptabilisés en 2023 par rapport au budget de l'année correspondante. En annexe du préavis vous avez également le détail des charges et revenus ainsi que plusieurs tableaux qui vous expliquent l'évolution des investissements et amortissements, des emprunts ainsi que les principaux chiffres clés.

L'objectif de ces quelques mots n'est pas de repasser en revue tous les écarts expliqués dans le préavis mais de relever quelques chiffres clés.

1. L'année 2023 se termine par une légère perte de CHF 638.14 alors que le budget prévoyait une perte de CHF 130'850.--.
2. La marge brute d'autofinancement est positive et s'élève à CHF 160'800.18 contre CHF 15'750 au budget.
3. Au niveau des charges, il est difficile de ne pas revenir sur le cas de l'ancienne porcherie qui a engendré une charge totalement inattendue de CHF 52'002 en 2023. La procédure étant maintenant close, ces voitures et ce matériel ont été détruits. La commune n'est pas encore en possession de toutes les factures en relation avec cette procédure mais les coûts à charge de 2024 devraient être proches de ceux budgétisés à savoir CHF 70'000. Globalement on parle donc d'un impact potentiel de près de 120'000 CHF.
4. Au niveau du bilan, pas de grand changement par rapport à 2022. Les disponibilités restent stables, quant au patrimoine administratif (bâtiments, ouvrages et forêts) il diminue de CHF 116'627 ce qui s'explique par les nouveaux investissements de l'année et les amortissements de l'année.

Au niveau du passif, les emprunts diminuent de CHF 29'500 (rbt annuel) et les fonds de réserves diminuent de CHF 49'446 (utilisation 80'000 et dotation 30'554). Au 31.12.2023, ces fonds de réserves s'élèvent à CHF 1'293'936.

En parlant de réserves, il convient également de mentionner que la commune dispose également de réserves dues à des valeurs comptables inférieures à la valeur de marché notamment sur des immeubles et des terrains mais également des actions. A titre d'exemple les actions de la Romande Energie figure au bilan pour CHF 4'375 alors que leur valeur boursière au 31.12.2023 était de CHF 240'625.

2.2 Rapport de la Commission de gestion

Monsieur le Président,
Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les conseillers généraux,

La commission de gestion (COGES) est composée des personnes suivantes :

Membres : Madame Floriane Zumbrunnen, Messieurs, Romain Faillétaz et Jérôme Bovay Président : Monsieur René Buchs

La COGES a essentiellement travaillé par de nombreux échanges de courriers électroniques et rencontres physiques. Elle s'est réunie à de multiples reprises et a rencontré la Municipalité cinq fois. Les paragraphes suivants font état des thèmes abordés.

Répartition des dicastères

Suite au départ de deux Municipaux, une réorganisation des dicastères a été entreprise. Cette redistribution s'est opérée en fonction de l'ancienneté des membres tout en tenant compte de leurs préférences et compétences respectives. La charge de travail a été évaluée et est suivie de près par Monsieur le Syndic. Dans un souci d'équité, elle a été répartie de manière aussi équilibrée que possible afin d'éviter un déséquilibre excessif lors de l'attribution des dicastères.

La COGES a remarqué une intégration réussie des nouveaux Municipaux ainsi qu'une transmission efficace des dossiers en cours.

Entretien des chemins

Les travaux de maintenance se limitent principalement à des interventions mesurées ou ponctuelles. Ces dernières sont réalisées en réponse à des besoins immédiats, visant à garantir la sécurité et l'accessibilité des chemins pour les usagers. Une attention particulière est accordée à l'entretien des chambres de drainage et des infrastructures situées aux abords des routes. Nous soulignons l'effort de la Municipalité d'avoir groupé les différents travaux d'entretien sur l'année écoulée.

Police des constructions

La Municipalité a traité plus d'une vingtaine de demandes de permis malgré la zone réservée. Monsieur Didier Chappuis, responsable de ce dicastère, a suivi plusieurs cours de formation afin de gérer efficacement ces demandes.

La COGES a suivi le déroulement d'une demande d'autorisation et de permis de construire, et a pu constater la bonne maîtrise des directives et réglementations par la Municipalité.

Bâtiments communaux :

L'entretien courant ainsi que divers travaux sur le parc immobilier de la commune ont été réalisés de manière ponctuelle. Les investissements et travaux plus conséquents sont actuellement en attente afin de les intégrer à la stratégie globale du Plan énergie et climat communal (PECC).

La Municipalité a commandé un audit externe pour évaluer l'état des bâtiments communaux. Les résultats de cet audit sont prévus durant l'année 2024 et seront pris en compte dans les décisions à venir concernant les investissements et les améliorations à apporter.

Comme observé l'année précédente, la COGES met en évidence la vétusté croissante du parc immobilier et incite vivement la Municipalité à élaborer et présenter un plan de rénovation dans un avenir proche.

Suivi du Plan Énergie et Climat Communal (PECC):

La Municipalité échange régulièrement, deux à trois fois par an, avec les communes affiliées au PECC. En début d'année, un atelier participatif a permis à la population de contribuer à la réflexion pour le PECC, aboutissant à un plan d'action accessible en ligne. La Municipalité a aussi intensifié

la sensibilisation aux enjeux climatiques, amélioré l'éclairage public et encouragé la biodiversité. Le Conseil Général a créé une commission permanente pour soutenir et suivre ce projet. Ce plan demande une étroite collaboration avec la Municipalité pour garantir son bon fonctionnement. Un cahier des charges de cette commission est à établir. La COGES souligne l'importance de la thématique et du travail à venir.

Préavis en cours

La COGES a passé en revue les préavis actuellement en cours. La Municipalité nous a fourni un état détaillé de l'avancement de chaque préavis.

Nous avons procédé à la vérification du bouclage du Préavis n°10/2021-2026 relatif à la demande de crédit pour la remise en état et l'entretien de l'orgue de l'église. Le montant alloué et les travaux réalisés sont conformes aux dispositions du préavis.

Nous tenons à féliciter la Municipalité pour la gestion rigoureuse de ce préavis et pour la mise en place d'une procédure d'entretien de cet élément patrimonial. Nous recommandons vivement à la Municipalité de poursuivre ses efforts pour préserver et valoriser ce patrimoine.

Bâtiment dit "Ancienne Porcherie"

La Municipalité a dû procéder à l'évacuation des biens mobilisés de l' "Ancienne Porcherie" et a déployé tous les efforts possibles pour minimiser les délais et les coûts associés à la procédure d'expulsion.

Nous remercions la Municipalité pour leur disponibilité et les réponses apportées aux questions qui leur ont été soumises.

Le Conseil Général d'Oulens-sous-Echallens

- **Vu** le rapport de la commission de Gestion du 10 juin 2024 ;
- **Considérant** que cet objet figure à l'ordre du jour

décide

D'en donner décharge à la Municipalité ;

De décharger la commission de gestion pour la gestion 2023

Pour la commission de gestion :

René Buchs

Romain Faillétaz

Jérôme Bovay

Floriane Zumbrunnen

Monsieur le Président, Messieurs

les Municipaux,

Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

La Commission de Gestion (CG) est composée des personnes suivantes :

Membres : Madame Floriane Zumbrunnen, Messieurs Jérôme Bovay et Romain Faillétaz

Président : Monsieur René Buchs

La CG a eu à sa disposition toutes les pièces justificatives, documents comptables et rapports nécessaires à son fonctionnement. La CG a procédé à l'examen des comptes par une revue détaillée du grand-livre ainsi que par comparaison entre montants budgétés et effectifs et, lorsque nécessaire, par vérification des factures. Nous avons également vérifié les postes du bilan, les investissements et le préavis sur les comptes 2023.

L'exactitude de la comptabilité est attestée par le bureau fiduciaire DFG à Echallens.

Le 6 mai 2024, la CG a rencontré Monsieur Patrick Heysé Municipal, en charge des comptes ainsi que du boursier communal, M. Benoît Viatte afin d'obtenir des précisions sur certains points. La CG a reçu des réponses satisfaisantes à toutes ses questions.

Les comptes 2023 présentent un déficit de CHF 638.14 contre une perte de CHF 130'850.00 au budget. Il est important de relever que l'exercice 2023 est meilleur que prévu. En effet, l'exercice 2023 a généré une marge d'autofinancement de CHF 160'800.18 contre une marge d'autofinancement de CHF 15'750.- au budget ce qui a permis de financer tous les investissements de l'année.

L'écart favorable au budget provient principalement des postes suivants :

- Dicastère des routes : budget prévu pour la mise en action de la zone à 30 KM/H rue du Dîme et Borget n'a pas eu lieu (les travaux seront réalisés en 2024 par un préavis)
- Différence entre le budget et le réalisé par les associations intercommunales EFAJE/ASIRE.

La CG a également constaté que des économies ont été réalisées sur l'entretien des bâtiments communaux prévu initialement pour l'exercice 2023. Cette économie est cohérente avec la réflexion et les analyses en cours d'étude sur les bâtiments communaux. L'entretien courant est réalisé.

Pour le reste, tous les chiffres sont détaillés et expliqués dans le préavis présenté par la Municipalité, la CG ne va pas en faire énumération dans le présent rapport.

La CG remercie la Municipalité ainsi que le boursier, M. Benoît Viatte pour leur précieuse collaboration et le travail accompli au cours de l'année 2023.

Conclusion

En conclusion, la CG propose au Conseil Général

1. d'accepter les comptes de la commune d'Oulens-sous-Echallens pour l'année 2023 tels que présentés ;
2. d'en donner décharge à la Municipalité ;
3. de donner décharge de son mandat à la commission de gestion.

Pour la commission de gestion :

René Buchs

Romain Faillétaz

Jérôme Bovay

Floriane Zumbrunnen

2.3 Questions / discussion / approbation

Mme Corinne GONIN

Concernant les réservations de salle, aimerait savoir ce qui est concerné pour l'ensemble de CHF 52'000.-.

Réponse : M. Patrick HEYSE

Le montant concernant cette indication est pour le suivi des mises à disposition de la grande salle gratuite pour les différentes sociétés de la Commune.

A chaque mise à disposition, c'est comptabilisé au tarif d'une journée entière.

Ce système sera revu l'année prochaine.

Vote sur le préavis n°23 :

Avis accepté :

Avis contraire : 0

Abstention : 0

Préavis accepté à l'unanimité

3 Nomination d'un suppléant à la Commission permanente de gestion

Suite au prochain déménagement de monsieur Jérôme BOVAY, monsieur Alexandre HIRSCHI est nommé suppléant.

4 Comptes SIEGEO, rapport de la commission

Messieurs les Présidents,
Mesdames, Messieurs les conseillers.

La Commission des Conseils auprès du SIEGEO s'est réunie en date du 6 mai 2024, en vue de se prononcer sur les comptes 2023. Les comptes ont été présentés lors de la séance plénière du 23 avril 2024.

Les comptes correspondent aux montants budgétés. Les écarts notables sont les suivants :

46.312.01 Consommation d'électricité

Une augmentation correcte avait été prévue au budget pour l'augmentation des tarifs de l'électricité, mais les fortes pluies ont provoqué pendant près de deux mois une utilisation presque continue d'une pompe de relevage. Différence de 2'181.70.

46.311 Achats de machine

46.315.01 Entretien des Installations

46.315.1 Entretien des canalisations

46.315 Entretien des locaux et accès

Pour l'achat de machine, le montant budgété de 10'000.- n'a été utilisé que pour 792.25 car la stratégie est de limiter les dépenses jusqu'à la passation de la STEP à l'ASET.

Pour l'entretien des Installations, des canalisations et des locaux, les différences par rapports aux budgets sont de - 2'067.10, - 2'000.- et - 1'407.40 pour les mêmes raisons.

Ces montants sont laissés au budget en cas de nécessité.

46.313.01 Précipitants pour les phosphates

Le prix des produits et des transports a augmenté de manière significative. Le volume d'eau à traiter a lui aussi augmenté. Actuellement environ 600 m3 sont traités par jour et ce volume a doublé en cinq ans. Une commande supplémentaire de précipitants a été passée en 2023. Augmentation de 6'520.66 par rapport au budget. Dépassement compensé par un prélèvement sur le fond de réserve de 6'500.-. Le solde du fond est de 7'000.-

46.318.04 Assurances de choses, RC

Dépassement de 490.50 dû à l'augmentation de la prime ECA.

46.318.12 Transport des boues

46.318.13 AEM déshydratation

Dû à l'effondrement de la route d'accès, un transport prévu fin 2023 n'a pu être effectué avant 2024. Les frais de transport ont été comptabilisés en 2023 mais la déshydratation sera facturée en 2024 ce qui explique la différence de - 12'000.- sur ce compte.

La participation des communes budgétée à 122'100.- est finalement de 92'105.97.

Nous confirmons que les comptes qui sont présentés sont réguliers en la forme et retracent fidèlement les opérations effectuées au cours de l'exercice 2023.

Pour la Commune d'Oulens-sous-Echallens

Pour la Commune de Goumoëns

Mme Valérie Constantin

M. Philippe Fontaine

M. Etienne Zwahlen

M. Paul Mermoud

4.1 Questions / discussion / approbation

Vote sur les comptes :

Avis accepté :

Avis contraire : 0

Abstention : 0

Préavis accepté à l'unanimité

5 Point d'information sur les activités des associations auxquelles la Commune participe

5.1 Rapport de la Municipalité/Délégué EFAJE

L'EFAJE c'est 31 communes du district du Gros-de-Vaud et le Mont-sur-Lausanne, pour un total de plus de 45'000 habitants.

Le réseau a été constitué le 12 décembre 2007 et réunit les prestations d'accueil préscolaire, parascolaire en collectivité et par des mamans de jour.

L'UAPE Les Aventuriers à Oulens propose 36 places d'accueil.

En 2023, 41 enfants d'Oulens ont été accueillis par l'EFAJE.

Le Conseil intercommunal a traité les points suivants en 2023 :

- les comptes 2022;
- le budget 2024;
- la modification des statuts.

Une convention a été signée avec l'entreprise Orllati mais cette dernière n'est pas devenue membre de l'EFAJE.

	Direction générale	Accueil familial de jour	Accueil collectif préscolaire	Accueil collectif parascolaire
Coût total	3'620'165	3'915'035	13'292'594	14'154'313
Contributions...				
... des parents	-	50.9%	48.6%	48.3%
... de FAJE/OFAS	4.3%	13.2%	22.1%	19.7%
... de refacturation	84.2%	-	-	-
... autres	0.7%	-	-	-
... des communes	10.8%	35.9%	29.3%	32.0%
Part communale	8.50	4.95	4.78	5.56

5.2 Rapport de la Municipalité/Délégué ASIRE

L'ASIRE c'est :

- 26 communes ;
- 4 établissements ;
- 4'000 élèves.

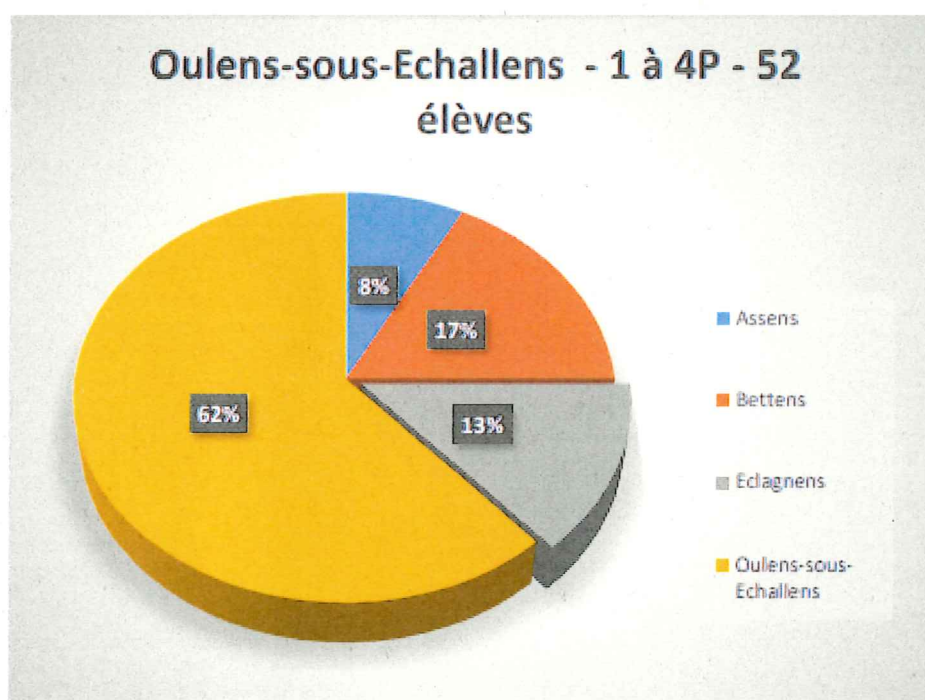
Les éléments marquants de 2023 furent :

- la nouvelle présidence du conseil intercommunal, Carlos Bujard ;
- la fin des travaux des établissements de Thierrens et d'Essertines ;
- la mise en conformité de la salle de gym de Court Champ à Echallens (fin en février 2024).

Le Conseil intercommunal a traité 6 préavis en 2023 :

- les comptes 2022 ;
- le rapport de gestion 2022 ;
- l'octroi d'un crédit de construction pour l'extension du collège de Poliez-Pittet ;
- l'octroi d'un crédit d'investissement pour le déploiement généralisé de l'affichage numérique frontal (ANF) ;
- le budget 2024 ;
- l'octroi d'un crédit d'étude pour l'extension du site scolaire des Trois-Sapins, Echallens.

Provenance des élèves pour le Collège d'Oulens



Journée « A pied à l'école »

La journée internationale « A pied à l'école » s'est déroulée le 22 septembre 2023.

La Municipalité s'est fait un plaisir de participer à cette journée en servant cafés et collations aux parents et enfants du Collège d'Oulens.

Comptoir d'Echallens

L'ASIRE a tenu un stand et des intervenants étaient présents pour répondre aux questions de la population.

Défis 2024

- Les travaux d'extension du collège de Poliez-Pittet (fin 2025).
- Les travaux de terrassement d'un parking à Court-Champ, Echallens.
- L'affichage numérique dans toutes les salles de classe.
- L'adaptation des horaires des établissements aux nouveaux horaires des transports publics (décembre 2024).

M. Laurent CLAVEL

Remercie tous les délégués, commissions permanentes pour leur dévouement.

6 Point La Vernette

M. Nicolas CROCE

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs les membres du Conseil,

Une inspection locale s'est tenue cet après-midi aux abords de la parcelle n° 1045 de notre commune, à proximité de La Martine.

Cette inspection était convoquée par la Cour de droit administratif et public dans le cadre du recours contre la décision Département des institutions, du territoire et du sport (DITS) du 29 septembre 2022 levant les oppositions et approuvant le plan d'affectation cantonal valant permis de construire n° 368, soit le PAC « La Vernette ». Les représentants de chaque partie – Canton et opposants – étaient représentés en nombre. Pour la Commune, M. Jean-Marc Mathys et moi-même étions présents. Un compte-rendu sera rédigé par la Cour et transmis aux participants à cette inspection.

La Municipalité n'a pas d'autre information à communiquer pour le moment.

7 Questions à la Municipalité

Mme Lucie CLAVEL-RAEMY

Demande un tableau des 10-15 dernières années du comptage de véhicules. Pour mieux prendre conscience de l'augmentation du nombre de voitures et de camions qui passent dans notre Commune chaque jour.

M. Jean-Marc MATHYS

La Municipalité va produire un tableau pour le prochain Conseil.

M. Romain CHAPPUIS

Demande les nouveaux tarifs de location de la grande salle.

M. Sylvain CONSTANTIN

C'est en cours, ils seront transmis aux sociétés locales et lors du prochain Conseil.

8 Propositions individuelles et divers

Mme Hélène RICHARD

Remercie Anim'Oulens et la Municipalité pour l'organisation de la Fête des voisins qui s'est tenue le 31 mai. Remercie également les gens qui ont participé et encourage les autres à y participer !

M. Laurent CLAVEL

Remercie également Anim'Oulens et toutes les personnes actives dans les Commissions de notre Conseil pour leur dévouement.

Date des prochains conseils :

- 19.08.2024
- 07.10.2024
- 09.12.2024

Le président clôt la séance à 21h15.

Le Président :

La Secrétaire :

Laurent CLAVEL

Cindy CLAVEL



